REAL ESTATE TITLE GUARANTEE AND TRUST COMPANY :- (Voir (Bill No 114.)

## Règles suspendues :

41e-. 117, 241, 246, 247, 250, 271, 272, 273, 280, 291, 292, 298, 304, 307, 308, 309, 310, 311, 316, 317, 324, 325, 326, 330.

49e-. 209.

52e-. 210, 216.

54e-. 224, 240.

60e—. 120, 121, 127, 219, 220, 221, 242.

70e—. 63, 82, 83, 123, 124, 129, 130, 131, 185, 186, 227, 228, 229, 243, 244, 245, 263, 279.

## RÉPONSES À ADRESSES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE :

Etat indiquant le montant des primes d'assurances contre le feu payées à Montréal, 67.

Amélioration du service télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et le Dominion, 78, 111.

RESTAURANT, COMITÉ DU :- Rapport nommant le -, 27. Adopté, 27. Motion pour un état des dépenses du restaurant, 164. Etat des dépenses, 187. Etat renvoyé au comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, 187. Rapport : M. Darnell, le pourvoyeur du Sénat, 290. Adopté, 290.

Revenu de l'Intérieur, Rapports du département du :--29, 44.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :- (Voir Bills Nos 115, 116.)

RIO DE JANEIRO LIGHT AND POWER COMPANY :- (Voir Bill No 117.)

ROBERTSON, ACTE POUR FAIRE DROIT À ELISA: - (Voir Bill No 118.)

Rodger, R. J. M., Acte pour faire droft à :—(Voir Bill No 119.)

SAINT-ALPHONSE DE LA BAIE DES HA! HA!:—Adresse, 245. Réponse, 314.

Sainte-Anne, Rivière :—Adresses au sujet de travaux exécutés à la—, 315.

Sainte-Marie, Chemin de fer de la rivière :- Pétition pour se fusionner avec la compagnie dite The Alberta Railway and Irrigation Company, 47. Rapportée, 115.

St. Clair et Erié, Canal à navires de :- (Voir Bill No 120.)

St. Maurice Valley Railway Company :—(Voir Bill No 121.) SANCTIONS ROYALES:-135, 251, 332.

SARNIA, CHATHAM ET ERIÉ, CHEMIN DE FER DE :-Pétition : fusion avec la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, 48. Rapportée, 59.

Séances le soir :-21, 74, 97, 149, 192, 194, 200, 203, 257, 260, 268, 288, 297, 302, 306, 319, 326.

SÉANCES LE MATIN: -299, 303, 310, 314, 321, 328.

Deux séances le même jour. Motion, 297. Adoptée, 297.

Séances le samedi. Motion adoptée, 309.